



Winamp Group
Société anonyme au capital de 31.109.119 euros
Siège social : Route de Lennik 451, 1070 Brussels
RPM 0473.699.203

NOTE D'INFORMATION

Note d'information relative à l'admission sur Euronext Growth Paris et Euronext Growth opéré par Euronext Brussels S.A./N.V. de (i) 5.892.428 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par voie de placement privé réservée exclusivement à des investisseurs qualifiés et (ii) 2.411.048 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par apport en nature de créances

Le présent document a été établi par Winamp Group SA

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

15 Janvier 2026

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT
ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

PARTIE I. - PRINCIPAUX RISQUES PROPRES À L'ÉMETTEUR ET AUX INSTRUMENTS DE PLACEMENT OFFERTS, SPÉCIFIQUES À L'ADMISSION CONCERNÉE

A - PRINCIPAUX RISQUES LIÉS A L'ÉMETTEUR

1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Risques liés aux incertitudes commerciales et à la maturité du modèle économique

Les activités actuelles de Winamp Group reposent sur des plateformes en phase de déploiement ou de montée en puissance commerciale, avec des modèles économiques innovants mais encore récents, pour certains, sur leur marché respectif. À ce stade, les revenus générés par les plateformes demeurent faibles au regard des ambitions du Groupe, et leur trajectoire de croissance reste incertaine.

L'évolution du chiffre d'affaires dépend fortement de la capacité du Groupe à attirer une base d'utilisateurs significative, à démontrer la valeur de ses solutions, et à transformer cette audience d'utilisateurs en sources de revenus récurrents et durables. Il existe donc un risque que le modèle économique envisagé ne trouve pas son marché, ou mette plus de temps que prévu à atteindre un niveau de rentabilité satisfaisant.

Dans ce contexte, tout retard ou échec dans la validation commerciale de l'une ou plusieurs des plateformes pourrait affecter négativement les perspectives financières et stratégiques de Winamp Group, malgré des investissements technologiques ou marketing soutenus.

Risques liés aux plateformes technologiques

La stratégie de croissance de Winamp Group repose fortement sur le bon fonctionnement et l'évolution continue de ses plateformes technologiques, véritables piliers numériques de ses activités. Ces plateformes – Winamp, Jamendo, Bridger et Hotmix – forment un écosystème intégré d'outils de gestion marketing, de monétisation et de diffusion de contenus musicaux au service des artistes, professionnels et auditeurs.

À titre d'exemple, Winamp offre aux artistes indépendants une plateforme complète pour développer leur carrière : distribution musicale, gestion des droits d'auteurs, vente de licences musicales, une zone direct-to-fan ainsi que des outils de gestion marketing et d'analyse de données. Jamendo permet la monétisation via la vente de licences musicales, Bridger prend en charge la gestion et la collecte de droits d'auteur, tandis que Hotmix diffuse du contenu musical en ligne via un bouquet de radios digitales thématiques.

Toute défaillance technique, interruption de service, cyberattaque ou intrusion malveillante sur l'une de ces plateformes pourrait avoir des conséquences négatives majeures sur les opérations du Groupe, à l'instar d'un moteur en panne dans une machine complexe : c'est l'ensemble de l'activité qui risque de ralentir, voire de s'arrêter temporairement.

Pour limiter ces risques, Winamp Group doit maintenir des investissements continus dans ses infrastructures technologiques afin de (i) garantir leur fiabilité et leur sécurité, (ii) suivre le rythme rapide de l'innovation technologique et de la concurrence, et (iii) répondre de manière agile aux besoins évolutifs des utilisateurs.

Risques liés à la concurrence

Winamp Group évolue dans un environnement concurrentiel dynamique, marqué par des avancées technologiques rapides et des attentes élevées des utilisateurs. Le projet de développement de l'écosystème Winamp, qui vise à agréger plusieurs services au sein d'une plateforme unifiée (monétisation, outils de marketing, analyse de données), se confronte à deux types de concurrence.

D'une part, une concurrence directe existe avec quelques acteurs émergents ou spécialisés ayant adopté des approches similaires d'agrégation de services pour les artistes. Toutefois, ces concurrents directs sont également dans une phase de validation de leur modèle économique, avec des trajectoires commerciales encore incertaines.

D'autre part, chaque service individuel intégré dans l'offre Winamp entre en concurrence indirecte avec des entreprises bien établies, souvent de grande taille, disposant de ressources financières, commerciales et technologiques plus importantes. Ces acteurs opèrent sur des segments spécifiques – distribution digitale, gestion de droits d'auteur, vente de licences musicales, – avec des offres éprouvées et une base d'utilisateurs consolidée.

Pour rester compétitif, Winamp Group doit donc non seulement continuer à investir dans l'innovation technologique, mais aussi trouver son positionnement stratégique et différentiateur face à ces concurrents. L'échec à capter une part de marché significative, à fidéliser les utilisateurs ou à démontrer la valeur ajoutée de l'approche intégrée de Winamp pourrait avoir un impact défavorable sur la croissance et la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'activité Jamendo

L'activité Jamendo est dépendante des évolutions possibles du fonctionnement ou de l'interprétation des licences Creative Commons, des plateformes, d'éventuelles revendications de rémunération plus élevées de la part d'artistes ou encore de l'évolution de la politique tarifaire des sociétés de gestion de droits traditionnelles susceptibles d'impacter son modèle économique.

2. RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

À la date de la présente note d'information, Winamp Group SA considère qu'il existe un risque de liquidité, dans la mesure où son fonds de roulement net ne permet pas, à ce stade, de faire face de manière autonome à l'ensemble de ses obligations financières au cours des douze prochains mois. Cette situation reflète les besoins de financement liés à la poursuite du développement et de la commercialisation du projet Winamp, ainsi qu'au soutien des activités des filiales opérationnelles du Groupe.

La Société a toutefois mis en œuvre, et continue d'examiner, plusieurs mesures destinées à atténuer ce risque et à couvrir ses besoins de trésorerie à court et moyen terme.

En premier lieu, une augmentation de capital par voie de placement privé d'un montant total de 1.500.000 euros a été finalisée en janvier 2026, renforçant immédiatement les fonds propres et la trésorerie du Groupe.

En second lieu, la Société a engagé des opérations d'augmentation de capital par apport en nature de créances, par voie de conversion de dettes existantes détenues par des sociétés liées, notamment : (i) un apport en nature d'une créance d'un montant de 492.515 euros détenue par Maxximum SRL, et (ii) un apport en nature de créances détenues par Maxximum Group SRL, pour un montant total converti d'environ 450.000 euros. Ces opérations permettent de réduire l'endettement financier du Groupe sans sortie de trésorerie, tout en renforçant sa structure de fonds propres.

Par ailleurs, la Société dispose d'une ligne de financement obligataire convertible mise en place avec Hexagon Capital Fund, pour un montant maximal pouvant atteindre 2.000.000 euros, dont deux tranches de 250.000 euros ont déjà été libérées. Le solde de cette ligne reste mobilisable à la main de la Société sur une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature du contrat de financement intervenue en septembre 2025, offrant une flexibilité supplémentaire pour couvrir d'éventuels besoins futurs de trésorerie.

La Société a également conclu avec l'un de ses principaux créanciers financiers un accord de rééchelonnement de dette, amendé par un avenant signé en janvier 2026, prévoyant notamment le report jusqu'en décembre 2026 d'un montant de 700.000 euros initialement exigible en février 2026. Cet aménagement vise à adapter le calendrier de remboursement de la dette financière de la Société, à lisser son profil de remboursement et à préserver sa trésorerie à court et moyen terme.

Dans ce cadre, la première échéance de remboursement, d'un montant d'environ 5,67 millions d'euros arrivant à maturité fin février 2026, devrait pouvoir être honorée sur la base des conditions actuelles, principalement grâce au versement attendu d'environ 5,1 millions d'euros au 31 janvier 2026 au titre de la garantie de cours prévue contractuellement dans le Share Purchase Agreement conclu le 22 décembre 2022 avec Azerion dans le cadre de la cession du pôle TargetsSpot, tel qu'amendé en juin 2024 puis en janvier 2025, ainsi que, le cas échéant, par la mobilisation partielle des actions Azerion encore détenues par la Société, représentant plus d'un million de titres valorisés à environ 1,34 million d'euros à la date de la présente note et mobilisables depuis le 1er janvier 2026.

La Société devra en revanche faire face à une échéance de remboursement significative en décembre 2026, pour un montant supérieur à 4 millions d'euros, correspondant au solde de la dette rééchelonnée. À ce stade, la Société étudie activement plusieurs options afin d'anticiper et de couvrir tout ou partie de cette échéance, parmi lesquelles figurent notamment : un rééchelonnement total ou partiel de cette dette, la réalisation de nouvelles opérations sur le capital, la mise en place d'un refinancement, et/ou toute autre solution de financement adaptée à la situation financière et aux perspectives du Groupe. Aucune décision définitive n'a été arrêtée à ce stade.

Parallèlement, les ventes opérationnelles du Groupe devraient s'améliorer progressivement au cours des prochains mois, portées par la montée en puissance de la plateforme Winamp et la consolidation des activités des filiales, contribuant ainsi à une réduction progressive des besoins de trésorerie.

Enfin, la Société se réserve la possibilité de mettre en place, si nécessaire, de nouveaux financements ou d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs, tant au niveau de Winamp Group SA qu'au niveau de sa filiale Winamp SA, afin de renforcer sa structure financière et de soutenir la poursuite de son développement.

En conclusion, la direction estime, sur la base de l'ensemble de ces éléments, que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les douze prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus, combinés aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de susciter des doutes importants sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité.

Risques de solvabilité

À fin 2024, Winamp Group présente un niveau d'endettement obligataire significatif, composé à la fois de dettes convertibles et non-convertibles, dont la gestion et les échéances constituent un facteur de risque important pour la solvabilité du Groupe.

La dette obligataire convertible s'élevait à 1.241 k€ au 31 décembre 2024. Elle provient d'une émission initiale réalisée en juillet 2019 pour un montant de 8.000 k€, à laquelle s'étaient ajoutées des primes de non-conversion et des intérêts pour un total de 1.404 k€ à la date d'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) en mai 2023.

En 2023, cette dette a été significativement réduite, notamment grâce (i) à la conversion partielle réalisée par Eiffel Investment Group pour un montant de 2.500 k€, entraînant la reprise d'une provision de 374 k€ liée à la prime de non-conversion, et (ii) à l'adoption du plan de réorganisation judiciaire.

Ce plan a permis de réduire le solde final à 1.241 k€, tout en mettant définitivement fin à la faculté de conversion. Ainsi, bien qu'il s'agisse initialement d'une dette convertible, celle-ci ne peut plus être convertie depuis l'homologation du plan de réorganisation judiciaire. Ce plan prévoit par ailleurs un remboursement en 36 mensualités, dont la première a été payée en décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2025, ce solde a continué à diminuer dans le cadre de l'exécution du plan. À la date du 31 décembre 2025, la dette obligataire convertible est ainsi estimée à 973.055,07 euros, hors ajustements IFRS et sous réserve de la finalisation des écritures comptables de clôture 2025.

Par ailleurs, Winamp Group dispose d'une dette obligataire non-convertible supérieure à 9.000 k€, hors intérêts. Cette dette est composée de trois émissions : une émission de 5.000 k€ en mars 2020, une de 3.000 k€ en mai 2022, et une dernière émission de 1.000 k€ en mai 2023.

Dans le cadre de la PRJ, les échéances de remboursement de cette dette avaient initialement été fixées à avril 2025. En février 2025, la Société a obtenu un premier rééchelonnement, avec un étalement des remboursements jusqu'en 2026, en cohérence avec les flux financiers attendus au titre de l'accord conclu avec Azerion.

En janvier 2026, ce dispositif a été complété par un avenant au Debt Rescheduling and Security Restructuring Agreement, prévoyant notamment le report jusqu'en décembre 2026 d'un montant de 700 k€ initialement exigible en février 2026. Cet aménagement vise à lisser le profil de remboursement de la dette financière du Groupe et à préserver sa trésorerie à court et moyen terme.

Winamp Group détient des actifs financiers destinés à contribuer au remboursement de sa dette obligataire non-convertible.

Au 31 décembre 2025, ces actifs financiers sont estimés à environ 5,2 millions d'euros au titre de la garantie de cours contractuelle prévue dans le cadre de la cession du pôle Targetspot à Azerion et 1.166.606 actions Azerion, valorisées sur la base d'un cours de 1,13 euro par action, soit environ 1,32 million d'euros. La valeur totale de ces actifs financiers mobilisables est ainsi estimée à environ 6,5 millions d'euros à cette date.

Ces actifs sont destinés à être mobilisés afin d'assurer les échéances de remboursement de la dette obligataire non-convertible. Dans ce cadre, la première échéance de remboursement, d'un montant d'environ 5,67 millions d'euros arrivant à maturité fin février 2026, devrait pouvoir être honorée sur la base des conditions actuelles, principalement grâce au versement attendu de la garantie de cours au 31 janvier 2026, combiné, le cas échéant, à la mobilisation partielle des actions Azerion encore détenues par la Société.

Malgré ces réaménagements et ces actifs mobilisables, la dette obligataire demeure un point de vigilance majeur pour le Groupe. Toute difficulté à honorer ces engagements, notamment en cas de décalage, de réduction ou de non-réalisation des flux attendus, pourrait avoir un impact défavorable sur la solvabilité et la capacité de financement du Groupe.

La Société devra également faire face à une échéance significative en décembre 2026 pour un montant supérieur à 4 millions d'euros. À ce stade, la Société étudie activement plusieurs options afin d'anticiper et de couvrir tout ou partie de cette échéance, parmi lesquelles figurent notamment un rééchelonnement total ou partiel de cette dette ; la réalisation de nouvelles opérations sur le capital ; la mise en place d'un refinancement et/ou toute autre solution de financement adaptée à la situation financière et aux perspectives du Groupe. Aucune décision définitive n'a été arrêtée à ce stade.

En conclusion, bien que la Société ait engagé plusieurs actions structurantes visant à maîtriser et à lisser son profil d'endettement, le niveau de dette obligataire reste élevé et constitue un facteur de risque significatif pour la solvabilité du Groupe. La capacité du Groupe à honorer ses engagements financiers dépendra notamment de la bonne réalisation des flux attendus, de la poursuite de l'amélioration de sa performance opérationnelle et de sa capacité à accéder, le cas échéant, à de nouvelles sources de financement.

Risque de dilution

Winamp Group pourrait être confronté à un risque de dilution pour ses actionnaires existants (*hors projets d'augmentation de capital par placement privé et par apport en nature de créances réalisées ou en cours de finalisation en janvier 2026*), en raison des mécanismes actuellement en place :

1. Bons de souscription à émettre en faveur des salariés

Le 19 juillet 2024, le Conseil d'administration de Winamp Group SA, société cotée sur Euronext Growth Paris et Bruxelles, a approuvé la création et l'attribution future de 1.000.000 de bons de souscription d'actions (les « Bons ») au bénéfice des salariés de la Société.

Le prix d'exercice des Bons est fixé à 3,30 EUR par action nouvelle, ce qui représente une prime de 141 % par rapport au cours de clôture du marché en date du 19 juillet 2024. Les Bons seront incessibles, ne seront pas cotés, et auront une maturité maximale de 120 mois.

Si l'intégralité des Bons était exercée, la dilution du capital social résultante serait d'environ 6,89 %.

Cette émission s'inscrit dans le cadre d'un plan d'incitation à long terme visant à aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires et à favoriser l'adhésion aux objectifs stratégiques de la Société. La philosophie sous-jacente consiste à permettre aux bénéficiaires de devenir actionnaires à une valorisation sensiblement supérieure à la capitalisation boursière actuelle.

2. Garantie accordée par Maxximum SA en faveur de Patronale Life NV

Dans le cadre du rééchelonnement de la dette de Winamp Group SA envers Patronale Life NV, au titre de trois contrats d'emprunts obligataires conclus entre 2019 et 2023, Maxximum SA s'est engagée à fournir une garantie d'un montant de 7.000.000 EUR pour sécuriser les obligations de Winamp Group dans le cadre des nouvelles conditions du prêt.

Ce rééchelonnement a été formalisé par un accord de rééchelonnement de la dette et de restructuration des sûretés signé le 18 février 2025.

En contrepartie de cet engagement de garantie, Winamp Group SA s'est engagée à indemniser Maxximum SA. Une partie de cette indemnisation — estimée entre 400.000 EUR et 450.000 EUR — pourrait être convertie en capital social par voie d'apport en nature, sous réserve de la levée anticipée de la garantie après le paiement de la première échéance prévue pour fin février 2026.

Les Parties conviennent que cet apport en nature interviendra soit (i) au même prix de souscription que celui d'une éventuelle future augmentation de capital de la Société, si celle-ci est effectivement réalisée, soit (ii) en l'absence d'une telle augmentation de capital, à un prix déterminé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des actions de Winamp Group SA sur les 15 jours de bourse précédent la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant l'opération.

Dans le futur, la Société pourrait procéder à l'émission ou l'attribution d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution, potentiellement significative, pour ses actionnaires actuels et futurs.

3. Émission de bons de souscription d'actions (BSA) dans le cadre de l'amendement de l'amendement du « Debt rescheduling and security restructuring agreement »

Dans le cadre de l'amendement au Debt Rescheduling and Security Restructuring Agreement conclu avec l'un des partenaires financiers historiques de Winamp Group, la Société prévoit l'émission de 1.000.000 warrants, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. En cas d'exercice total ou partiel de ces warrants, la Société procéderait à une augmentation de capital par émission de nouvelles actions, ce qui entraînerait une dilution mécanique de la participation des actionnaires existants n'ayant pas exercé leurs droits ou n'ayant pas participé à l'opération. Le niveau de dilution dépendra notamment du nombre de warrants effectivement exercés, du nombre d'actions en circulation au moment de l'exercice, et du prix d'exercice applicable aux warrants, fixé à 0,288 € par action, tel que décrit dans le communiqué de presse publié à cet effet. À ce stade, la Société ne peut exclure que l'exercice de la totalité des 1.000.000 warrants puisse avoir un impact significatif sur la répartition du capital et des droits de vote, en particulier pour les actionnaires minoritaires. Toutefois, la Société considère que cette émission de warrants s'inscrit dans une logique globale de restructuration et d'optimisation de sa dette financière, visant à améliorer son profil de remboursement, à renforcer sa flexibilité financière et à soutenir la continuité de ses activités, tout en alignant partiellement les intérêts du créancier concerné avec ceux des actionnaires à long terme. Les impacts chiffrés précis de l'émission et de l'exercice éventuel des warrants sur la structure du capital et les droits de vote seront détaillés dans la documentation qui sera mise à disposition des actionnaires dans le cadre de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur cette opération.

4. Financement obligataire convertible – Hexagon Capital Fund

Winamp Group SA a conclu un contrat de financement obligataire avec Hexagon Capital Fund, prévoyant l'émission d'obligations pour un montant maximal global de 2 000 000 €. Les obligations ont une valeur nominale de 1 000 € chacune, portent un intérêt annuel de 8 % (payable mensuellement) et arrivent à échéance 24 mois après leur date d'émission respective. Les souscriptions peuvent être effectuées par tranches, d'un commun accord entre les parties, jusqu'au 30 septembre 2026, une première tranche de 250 000 € ayant été souscrite le 18 septembre 2025. Winamp Group peut procéder au remboursement anticipé des obligations à tout moment, sans pénalité. L'actionnaire de référence de la Société, Maxximum SA, a accordé une garantie à première demande couvrant le remboursement du principal et des intérêts. En cas de défaut de Winamp Group, l'investisseur peut convertir la dette en actions de la Société, par compensation de créances, sur la base du plus bas des deux montants suivants : (i) le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) sur Euronext Growth Paris pendant trois jours de bourse choisis par l'investisseur parmi les vingt derniers, diminué d'une décote de 20 %, ou (ii) le VWAP du jour de bourse précédent la date d'exigibilité de la créance, diminué d'une décote de 20 %. Ce mécanisme confère à l'investisseur le droit de recevoir de nouvelles actions ordinaires, constituant ainsi un instrument potentiellement dilutif.

Risque de change

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change compte tenu d'une exposition qu'elle considère encore limitée. Au regard de son plan de développement, il ne peut exclure une plus grande exposition à ce risque ce qui le conduira à recourir à une politique de couverture. A défaut, ses résultats pourraient en être altérés.

3. RISQUES JURIDIQUES

Risques juridiques principaux

Les principaux risques juridiques portent notamment sur les :

- Risques liés à l'utilisation par le Groupe des licences Creative Commons ;
- Risques liés à la réglementation relative aux redevances obligatoires au profit des sociétés de gestion collective ;
- Risques liés à l'utilisation de logiciels soumis à des licences open source ;
- Risques liés à la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- Risques liés à la réglementation en matière de communications électroniques ;
- Risques liés à l'obtention des licences de la part des titulaires de droits d'auteur et de droits voisins ;
- Risques liés aux réclamations en matière de propriété intellectuelle ;
- Risques liés aux droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe.

Procédure de réorganisation judiciaire (PRJ)

Winamp Group a pris la décision fin 2022 de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégièrent dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer les activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Winamp Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de

l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour la société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Winamp Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, la Société a fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui ont été remises représentait une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %.

Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques.

- i) Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans. Cette information n'a jamais été transmise à la Société lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. La Société considérait qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Winamp Group se réservait alors la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation.
- ii) Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête par l'autorité des marchés néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) portant sur d'éventuelles irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion, en lien avec le respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché, et impliquant des actionnaires de Principion Holding B.V., notamment Atilla Aytekin et Umut Akpinar, co-directeurs généraux d'Azerion. Bien que cette enquête, clôturée le 13 mars 2025, n'ait révélé aucune manipulation de marché ni aucune implication d'Azerion ou de ses principaux actionnaires — et n'ait donné lieu à aucune mesure de la part de l'AFM —, il est possible que l'annonce de son ouverture ait eu un effet négatif temporaire sur le cours de l'action.

La Société a annoncé le 12 juin 2024 avoir finalisé un accord définitif avec Azerion, sans qu'aucune des parties n'admette de responsabilité ou d'acte répréhensible, réglant toutes les réclamations juridiques potentielles entre les parties.

Cet accord prévoyait (1) un versement de 3 M€ à Winamp Group, dont 0,5 M€ versé à la signature de l'accord, le solde étant à recevoir le 15 juillet 2024. (2) une prolongation de la date de calcul de la garantie de prix de l'action au 31 décembre 2025 au lieu du 31 décembre 2024. (3) Une augmentation du montant maximum garanti de 2 000 000 € jusqu'à 7 054 780 € avec la mise en place d'un nouveau mécanisme de partage de valeur lié à la valeur des actions Azerion.

Winamp Group a ensuite annoncé avoir signé un avenant à l'accord de règlement initialement conclu avec Azerion en janvier 2025. Cet avenant reflète les accords mutuels entre les parties et actualise les termes du règlement. Conformément aux termes de cet avenant : (1) la Société a reçu un prépaiement de 1.350.000 € au titre de la garantie maximale. Ce paiement a été payé le 24 janvier 2025. (2) La garantie maximale est passée de 7.054.780 € à 6 554.780 €. (3) Les modalités de calcul de la garantie ainsi que son échéance fixée au 31 janvier 2026 sont restés inchangées

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoit une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction étaient libres d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Winamp Group fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Winamp Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Winamp Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril 2023. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Winamp Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé lors de la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Winamp Group SA à concurrence d'un montant de près de 2,8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetsport à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Winamp Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M EUR au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

D'un point de vue technique, l'ouverture de cette procédure de réorganisation judiciaire a également permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus et d'obtenir le paiement en juillet 2023 de la deuxième tranche en numéraire prévue initialement fin avril 2023 dans le contrat de vente du pôle Targetsport à Azerion.

Concrètement, Winamp Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation, qui est disponible sur le site internet de Winamp Group (<https://www.llama-group.com/wp-content/uploads/2023/08/plan-prj-2023.pdf>), auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Winamp Group ont voté à une large majorité l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience tenue le 6 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles le 13 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers devait se faire sur base d'une double majorité simple en nombre de créanciers et en montant.

D'un point de vue financier, ce plan de réorganisation prévoit, notamment, une réduction de la dette pour un montant d'environ 5,7 M€ et un plan de remboursement de cette dette sur plusieurs années puisque les dernières échéances sont prévues en novembre 2027.

Il est également important de noter que le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entièreté de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société a par conséquent été augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

Dès lors, la combinaison de (1) l'augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group (-2,5 M€ + accessoires) et de (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire a permis à Winamp Group SA (- 5,7 M€) de diminuer sa dette de plus de 8 M€ et de prévoir un remboursement allant jusque novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire. Winamp Group SA a toutefois continué son processus de restructuration et d'exécution du plan pendant la durée de cette nouvelle procédure, comme la loi l'y autorisait, l'appel étant dépourvu d'effet suspensif.

L'audience d'appel a finalement été programmée le 25 janvier 2024 devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Le 8 février 2024, la Cour d'Appel a rendu un jugement en faveur de Winamp Group SA puisqu'elle déclaré l'appel de Vatel et Inveready non fondé.

Dès lors, Winamp Group SA est maintenant en phase d'exécution du plan de réorganisation judiciaire.

B - PRINCIPAUX RISQUES PROPRES AUX INSTRUMENTS DE PLACEMENT

1. Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et les secteurs que son activité adresse. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- Des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- Des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant les marchés sur lesquels opère la Société, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle des sociétés ;
- Des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable au secteur d'activité de la Société ;
- Des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- Des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ;
- Des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cession, etc.) ; et
- Tout autre évènement significatif affectant la Société ou le marché dans lequel elle évolue.

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

2. Risques liés à l'insuffisance de liquidité sur le titre

Malgré l'existence d'un flottant significatif, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide des actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. A défaut d'une liquidité suffisante du titre, le cours de bourse de l'action et la capacité des investisseurs à négocier leurs actions dans des conditions qu'ils pourraient juger satisfaisantes pourraient en être affectés.

C - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES SPECIFIQUES A L'ADMISSION CONCERNEE

L'admission des nouvelles actions, dont l'admission à la cote d'Euronext Growth Paris et Euronext Growth opéré par Euronext Brussels S.A./N.V. a été demandée, n'a été proposée qu'à des Investisseurs Qualifiés

1. Risque de dilution des actionnaires existants

Dans le cadre de l'admission des instruments de placement, les Actionnaires Existants subiront une dilution de leur participation dans la Société. Cette dilution affectera leurs droits de vote, leurs droits aux dividendes, leurs droits sur tout produit de liquidation de la Société ainsi que l'ensemble des autres droits attachés aux Actions. Le niveau de dilution auquel les Actionnaires Existants seront exposés dépendra du nombre total d'Actions nouvelles effectivement émises dans le cadre de l'Offre, tel que décrit dans la partie III.

2. Absence de droit préférentiel de souscription

L'opération d'augmentation de capital par placement privé ne prévoit aucun droit préférentiel de souscription au bénéfice des actionnaires existants. Ces derniers ne bénéficieront donc d'aucune priorité pour souscrire aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération. Cette absence de droit préférentiel est susceptible d'entraîner une dilution de leur participation au capital et de leurs droits financiers et politiques, en particulier s'ils ne participent pas à l'offre.

3. Risque de dilution future en cas de nouvelles levées de fonds

L'augmentation de capital actuelle pourrait ne pas suffire à couvrir l'ensemble des besoins futurs de financement de la Société. La Société pourrait donc être amenée à réaliser de nouvelles augmentations de capital, entraînant une dilution supplémentaire pour les Actionnaires Existants.

PARTIE II. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET LA PERSONNE QUI DEMANDE L'ADMISSION d'INSTRUMENTS DE PLACEMENT

A. IDENTITÉ DE L'ÉMETTEUR

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉMETTEUR

Nom : Winamp Group

Siège social : Route de Lennik 451, 1070 Brussels

N° d'entreprise : 0473.699.203

Forme juridique : Société anonyme

Pays d'origine : Belgique

Site Internet : www.llama-group.com

2. ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ÉMETTEUR

Winamp Group SA :

Winamp Group SA est une société holding belge qui détient, via sa filiale Winamp SA (BE), les sociétés Jamendo SA (LU), Bridger SA (LU) et Hotmixmedias SARL (FR). Les activités de ces sociétés sont toutes actives dans l'industrie de la musique.

Winamp SA :

Depuis sa création dans les années 90, Winamp est mondialement reconnu grâce à son lecteur audio emblématique, encore utilisé aujourd'hui par plus de 80 millions d'utilisateurs à travers le monde. Il y a quelques années, Winamp Group SA a acquis Winamp avec pour ambition de redynamiser la marque en lançant deux projets stratégiques : une version modernisée du « Winamp Player » et une nouvelle plateforme innovante appelée « Winamp for Creators ».

La vision derrière « Winamp for Creators » est de créer une solution unique pour les artistes et labels indépendants du monde entier. Cette plateforme centralise les outils de gestion et de monétisation nécessaires pour permettre aux créateurs de gérer eux-mêmes leur carrière musicale.

En effet, les artistes musicaux rencontrent actuellement de nombreux challenges incluant notamment les difficultés liées à la gestion des multiples mécanismes de monétisation de leur musique ou une gestion du temps de plus en plus critique à la suite de l'augmentation des tâches administratives à réaliser. De plus, la majorité des artistes considèrent ne pas être rémunéré correctement, avoir une visibilité de plus en plus restreinte sur l'utilisation de leurs œuvres, d'avoir un manque de contrôle sur leur musique et d'être déconnecté de leurs fans à cause des mécanismes des plateformes de streaming actuelles.

Dès lors, grâce à une interface intuitive, les artistes peuvent accéder dans Winamp for Creators à diverses sources de revenus, telles que :

- Distribution : Les artistes musicaux peuvent soumettre et diffuser leur création auprès des principaux services de streaming en continu dans le monde entier, directement à partir de la plateforme.
- Licences : Les artistes musicaux peuvent placer leur musique dans des films, des publicités et des créations des meilleures marques et réalisateurs du monde entier via Jamendo.
- Droits : Les artistes peuvent prendre le contrôle de leurs droits d'auteur, de compositeur et d'éditeur et percevoir des redevances pour l'utilisation de leur musique via Bridger.
- Objets de collection numérисables : Les artistes peuvent créer et vendre leur contenu sous forme de NFT.
- La Fanzone : Une plateforme basée sur l'adhésion où les artistes musicaux créent leur propre abonnement pour offrir à leurs fans des contenus exclusifs, des expériences et une connexion plus profonde avec l'artiste musical.

De plus, Winamp for Creators offre également des fonctionnalités marketing intégrées, celles-ci offrent aux artistes la possibilité de créer, entre autres, des sites web et des applications mobiles personnalisés et de gérer les réseaux sociaux depuis un seul endroit.

L'autre produit de la gamme Winamp est le « Winamp Player ». Le lecteur emblématique a été réorganisé et intégré à la nouvelle plateforme, offrant une expérience d'écoute musicale sans faille. Ce lecteur permet aux auditeurs d'accéder :

- A leurs artistes Winamp et notamment aux contenus de la Fanzone,
- A leurs DSP préférés,
- A leur bibliothèque musicale privée,
- A leurs NFTs achetés sur la Fanzone,
- A toutes les radios gratuites de Hotmix,
- A un grand nombre de podcasts et contenus radios du monde entier.

Toutes les plateformes sont intégrées dans une plateforme unique qui les régit toutes.

Ce projet global est au cœur de la stratégie de Winamp Group SA, qui a également créé une synergie avec les autres entités du groupe : Bridger SA, Jamendo SA, et Hotmixmedias SARL.

Chacune de ces sociétés apporte une valeur ajoutée complémentaire, permettant de renforcer et d'élargir l'offre de services de Winamp, pour créer un écosystème complet au service des créateurs de musique.

Bridger SA :

Dans cette vision, Bridger SA, une entité indépendante de gestion des droits d'auteur (IME – Independent Rights Management Entity) basée au Luxembourg, joue un rôle clé. Créée à la suite de la libéralisation du secteur décidée par l'Union Européenne, Bridger est l'une des rares entités indépendantes à avoir émergé dans cet écosystème régulé. Bénéficiant du statut de « société de gestion de droits d'auteur », Bridger a pour mission de collecter et de distribuer les redevances auxquelles les artistes ont droit.

Bien que ses services de gestion de droits d'auteur soient intégrés au sein la plateforme "Winamp for Creators", Bridger conserve son autonomie en tant qu'entité indépendante, poursuivant ses propres objectifs et activités dans la gestion des droits d'auteur. Cette structure unique lui permet de fonctionner à la fois comme un partenaire stratégique pour Winamp et comme une organisation dédiée à la défense des intérêts des créateurs, en offrant une alternative aux structures traditionnelles de gestion de droits.

Jamendo SA :

Jamendo est une entreprise bien établie dans l'industrie musicale, spécialisée dans le « Licensing ». Elle propose un vaste catalogue de musique sous licence Creative Commons, riche et diversifié, rassemblant des œuvres d'artistes indépendants du monde entier. Ce catalogue est destiné à deux types principaux de projets : les projets de « synchronisation » et les projets « in-store ».

Les projets de synchronisation permettent d'intégrer la musique dans divers contenus multimédias, tels que des vidéos, publicités, films, jeux et podcasts, offrant ainsi aux créateurs de contenu et agences une source de qualité pour enrichir leurs productions. Par ailleurs, les projets in-store permettent, via des radios personnalisées, de diffuser de la musique dans des espaces commerciaux tels que des points de vente, des restaurants ou des hôtels, contribuant à l'ambiance et à l'expérience client. Grâce à un modèle de licences flexibles, Jamendo permet aux entreprises, créateurs de contenu, agences et diffuseurs d'accéder facilement à de la musique de haute qualité. Ce modèle garantit également aux artistes une rémunération équitable pour l'utilisation de leurs œuvres.

Comme pour Bridger, ces services de « Licensing » sont également intégrés dans la plateforme « Winamp for Creators ». Néanmoins, Jamendo conserve son autonomie en tant qu'entité indépendante, poursuivant ses propres objectifs et développant sa propre clientèle. En intégrant ses services à l'écosystème de Winamp, Jamendo continue de remplir sa mission de proposer des solutions de licensing musical basées sur la philosophie des licences Creative Commons, tout en respectant les droits et la rémunération des artistes.

Hotmixmédia SARL :

Hotmix est un service de radios thématiques accessible exclusivement en ligne, via son site internet ou son application dédiée. Le bouquet propose une large variété de stations musicales, chacune orientée autour d'un thème spécifique, tels que les années 90, les années 80, les « Acoustic Vibes » ou encore les « Summer Vibes ». Cette diversité permet aux auditeurs de trouver des ambiances musicales adaptées à leurs préférences, tout au long de la journée.

Le modèle économique de Hotmix repose sur deux sources principales de revenus : la publicité et les abonnements. La version freemium, financée par la publicité, permet aux utilisateurs d'accéder gratuitement aux radios en ligne avec des interruptions publicitaires. Par ailleurs, Hotmix propose des abonnements premium pour les particuliers, ainsi que des offres business, permettant à ses clients de profiter d'une expérience sans publicité et d'autres fonctionnalités exclusives.

3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les titres de l'Emetteur sont admis à la négociation sur le marché d'Euronext Growth Paris et Euronext Growth opéré par Euronext Brussels S.A./N.V. (Code ISIN : BE0974334667). Le capital de Winamp Group SA s'élève à 31.109.119,10 € et se compose de 16.161.525 actions avant réalisation du Placement Privé et apport en nature de créances.

A l'issue du règlement-livraison de l'augmentation de capital réalisée par le biais du placement privé et des apports en nature de créances, le capital de Winamp Group SA s'élèvera à 33.558.489,09 € et se composera de 24.465.001 actions

L'impact du placement privé sur la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Avant réalisation du placement privé et de l'apport en nature de créances :

Actionnaires	Shares	Capital %	Voting Rights	Voting Rights %
Maxximum SRL	4.556.617	28,19%	8.864.435	43,31%
Maxximum Group SRL	-	0%	-	0%
Public	11.604.908	71,81%	11.604.908	56,69%
Total	16.161.525	100,00%	20.469.343	100,00%

(1) Maxximum SRL est une holding personnel détenue à 100% par Alexandre Saboundjian et Maxximum Group SRL est une société de management détenue à 100% par Alexandre Saboundjian

A l'issue du placement privé et de l'apport en nature de créances ¹

Actionnaires	Shares	Capital %	Voting Rights	Voting Rights %
Maxximum SRL	11.089.795	45,33%	15.397.613	53,51%
Maxximum Group SRL	1.770.298	7,24%	1.770.298	6,15%
Public	11.604.908	47,43%	11.604.908	40,33%
Total	24.465.001	100,00%	28.772.819	100,00%

La Société n'est aujourd'hui pas en mesure de confirmer si certains actionnaires, autres que ceux mentionnés ci-dessus, détiennent plus de 5 % de son capital.

Autres titres donnant accès au capital :

1. Bons de souscription à émettre en faveur des salariés

Le 19 juillet 2024, le Conseil d'administration de Winamp Group SA, société cotée sur Euronext Growth Paris et Bruxelles, a approuvé la création et l'attribution future de 1.000.000 de bons de souscription d'actions (les « Bons ») au bénéfice des salariés de la Société.

Le prix d'exercice des Bons est fixé à 3,30 EUR par action nouvelle, ce qui représente une prime de 141 % par rapport au cours de clôture du marché en date du 19 juillet 2024. Les Bons seront incessibles, ne seront pas cotés, et auront une maturité maximale de 120 mois.

Si l'intégralité des Bons était exercée, la dilution du capital social résultante serait d'environ 6,89 %.

Cette émission s'inscrit dans le cadre d'un plan d'incitation à long terme visant à aligner les intérêts des salariés avec ceux des actionnaires et à favoriser l'adhésion aux objectifs stratégiques de la Société. La philosophie sous-jacente consiste à permettre aux bénéficiaires de devenir actionnaires à une valorisation sensiblement supérieure à la capitalisation boursière actuelle.

2. Garantie accordée par Maxximum SA en faveur de Patronale Life NV

Dans le cadre du rééchelonnement de la dette de Winamp Group SA envers Patronale Life NV, au titre de trois contrats d'emprunts obligataires conclus entre 2019 et 2023, Maxximum SRL s'est engagée à fournir une garantie d'un montant de 7.000.000 EUR pour sécuriser les obligations de Winamp Group dans le cadre des nouvelles conditions du prêt.

Ce rééchelonnement a été formalisé par un accord de rééchelonnement de la dette et de restructuration des sûretés signé le 18 février 2025.

¹ Référence aux Parties III et IV de la présente Note d'Information

En contrepartie de cet engagement de garantie, Winamp Group SA s'est engagée à indemniser Maxximum SA. Une partie de cette indemnisation — estimée entre 400.000 EUR et 450.000 EUR — pourrait être convertie en capital social par voie d'apport en nature, sous réserve de la levée anticipée de la garantie après le paiement de la première échéance prévue pour fin février 2026.

Les Parties conviennent que cet apport en nature interviendra soit (i) au même prix de souscription que celui d'une éventuelle future augmentation de capital de la Société, si celle-ci est effectivement réalisée, soit (ii) en l'absence d'une telle augmentation de capital, à un prix déterminé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des actions de Winamp Group SA sur les 15 jours de bourse précédent la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant l'opération.

Dans le futur, la Société pourrait procéder à l'émission ou l'attribution d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution, potentiellement significative, pour ses actionnaires actuels et futurs.

3. Émission de bons de souscription d'actions (BSA) dans le cadre de l'amendement de l'amendement du « Debt rescheduling and security restructuring agreement »

Dans le cadre de l'amendement au Debt Rescheduling and Security Restructuring Agreement conclu avec l'un des partenaires financiers historiques de Winamp Group, la Société prévoit l'émission de 1.000.000 warrants, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. En cas d'exercice total ou partiel de ces warrants, la Société procéderait à une augmentation de capital par émission de nouvelles actions, ce qui entraînerait une dilution mécanique de la participation des actionnaires existants n'ayant pas exercé leurs droits ou n'ayant pas participé à l'opération. Le niveau de dilution dépendra notamment du nombre de warrants effectivement exercés, du nombre d'actions en circulation au moment de l'exercice, et du prix d'exercice applicable aux warrants, fixé à 0,288 € par action, tel que décrit dans le communiqué de presse publié à cet effet. À ce stade, la Société ne peut exclure que l'exercice de la totalité des 1.000.000 warrants puisse avoir un impact significatif sur la répartition du capital et des droits de vote, en particulier pour les actionnaires minoritaires. Toutefois, la Société considère que cette émission de warrants s'inscrit dans une logique globale de restructuration et d'optimisation de sa dette financière, visant à améliorer son profil de remboursement, à renforcer sa flexibilité financière et à soutenir la continuité de ses activités, tout en alignant partiellement les intérêts du créancier concerné avec ceux des actionnaires à long terme. Les impacts chiffrés précis de l'émission et de l'exercice éventuel des warrants sur la structure du capital et les droits de vote seront détaillés dans la documentation qui sera mise à disposition des actionnaires dans le cadre de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur cette opération.

4. Financement obligataire convertible – Hexagon Capital Fund

Winamp Group SA a conclu un contrat de financement obligataire avec Hexagon Capital Fund, prévoyant l'émission d'obligations pour un montant maximal global de 2 000 000 €. Les obligations ont une valeur nominale de 1 000 € chacune, portent un intérêt annuel de 8 % (payable mensuellement) et arrivent à échéance 24 mois après leur date d'émission respective. Les souscriptions peuvent être effectuées par tranches, d'un commun accord entre les parties, jusqu'au 30 septembre 2026, une première tranche de 250 000 € ayant été souscrite le 18 septembre 2025. Winamp Group peut procéder au remboursement anticipé des obligations à tout moment, sans pénalité. L'actionnaire de référence de la Société, Maxximum SA, a accordé une garantie à première demande couvrant le remboursement du principal et des intérêts. En cas de défaut de Winamp Group, l'investisseur peut convertir la dette en actions de la Société, par compensation de créances, sur la base du plus bas des deux montants suivants : (i) le cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) sur Euronext Growth Paris pendant trois jours de bourse choisis par l'investisseur parmi les vingt derniers, diminué d'une décote de 20 %, ou (ii) le VWAP du jour de bourse précédent la date d'exigibilité de la créance, diminué d'une décote de 20 %. Ce mécanisme confère à l'investisseur le droit de recevoir de nouvelles actions ordinaires, constituant ainsi un instrument potentiellement dilutif.

4. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'ÉMETTEUR ET LES PERSONNES VISÉES AU 3^e ET/OU DES PERSONNES LIÉES AUTRES QUE DES ACTIONNAIRES, POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES ET L'EXERCICE EN COURS :

Les opérations concluent avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital et /ou une personne liée à cet actionnaire sont les conventions suivantes :

• **Convention de prestation entre la Société et Maxximum Group SRL**

Une convention de prestation de services conclue entre la Société et Maxximum Group SA (entité dont Alexandre Saboundjian, dirigeant de Winamp SA est également le dirigeant et le principal actionnaire). Les prestations effectuées par Monsieur Alexandre Saboundjian sont facturées au Groupe à travers cette convention. Les montants facturés pour l'année 2025 s'élevaient à 361 kEUR, à 351 kEUR en 2025 et à 385 kEUR pour 2023.

Les opérations concernées représentent un coût pour la Société et non un produit ; en conséquence, les montants correspondants ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.

• **Accord de financement structuré entre Maxximum SRL et Winamp Group SA**

En 2025, Maxximum SA, actionnaire principal de la Société, s'est engagée à mettre en œuvre un mécanisme de financement structuré en soutien au développement stratégique de Winamp Group SA.

Dans le cadre de cet accord, Maxximum SA procédera progressivement à la vente sur le marché de jusqu'à 1.307.818 actions de Winamp Group SA au cours de l'année 2025. Pour chaque vente réalisée, 90 % du produit net sera mis à disposition de la Société sous forme de prêt, les 10 % restants étant conservés par Maxximum SA pour couvrir les frais liés à la transaction.

La créance issue de ce prêt sera apportée au capital social de la Société au plus tard le 31 décembre 2025, par voie d'augmentation de capital par apport en nature. Le nombre d'actions nouvelles à émettre sera déterminé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des actions vendues, diminué de 3 % pour tenir compte des frais et intérêts courus.

Sur la base d'hypothèses illustratives (notamment un VWAP de 1,212 EUR), la dilution potentielle pourrait s'élèver à environ 8,24 % si l'intégralité des 1.307.818 actions était vendue et convertie en actions.

À la date de signature de l'opération d'augmentation de capital par placement privé, Maxximum SA avait déjà vendu 692.901 actions de Winamp Group SA et dispose encore de la possibilité d'en vendre 614.917 au titre de ce mécanisme de financement.

• **Garantie accordée par Maxximum SRL en faveur de Patronale Life NV**

Dans le cadre du rééchelonnement de la dette de Winamp Group SA envers Patronale Life NV, au titre de trois contrats d'emprunts obligataires conclus entre 2019 et 2023, Maxximum SRL s'est engagée à fournir une garantie d'un montant de 7.000.000 EUR pour sécuriser les obligations de Winamp Group dans le cadre des nouvelles conditions du prêt.

Ce rééchelonnement a été formalisé par un accord de rééchelonnement de la dette et de restructuration des sûretés signé le 18 février 2025.

En contrepartie de cet engagement de garantie, Winamp Group SA s'est engagée à indemniser Maxximum SRL. Une partie de cette indemnisation — estimée entre 400.000 EUR et 450.000 EUR — pourrait être convertie en capital social par voie d'apport en nature, sous réserve de la levée anticipée de la garantie après le paiement de la première échéance prévue pour fin février 2026.

Les Parties conviennent que cet apport en nature interviendra soit (i) au même prix de souscription que celui d'une éventuelle future augmentation de capital de la Société, si celle-ci est effectivement réalisée, soit (ii) en

l'absence d'une telle augmentation de capital, à un prix déterminé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des actions de Winamp Group SA sur les 15 jours de bourse précédent la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant l'opération.

- **Prêt accordé par Maxximum Group SRL**

En décembre 2025, Maxximum Group SRL, société de management d'Alexandre Saboundjian, a accordé à Winamp Group SA un prêt d'un montant principal de 250.000 euros, destiné à soutenir les besoins opérationnels et le développement de la Société.

Ce prêt porte intérêt à un taux variable annuel égal à l'EURIBOR trois mois (EURIBOR 3M) augmenté de 2,5 %, calculé à compter de la date de mise à disposition des fonds.

Le prêt a une maturité initiale de trois (3) mois, renouvelable par périodes successives de trois mois sur accord écrit des parties. Il peut être remboursé, en tout ou en partie, soit en numéraire, soit, sous réserve de l'accord des parties et de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, par conversion en actions de la Société dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature de créance.

En cas de conversion, le nombre d'actions nouvelles à émettre est déterminé sur la base des mêmes conditions financières que celles applicables à l'augmentation de capital en numéraire de 1,5 million d'euros réalisée le 9 janvier 2026, soit un prix d'émission de 0,255 € par action, correspondant au VWAP des cinq séances précédant le 8 janvier 2026 majoré d'une prime de 15 %.

Le prêt a été examiné et approuvé a posteriori par le Conseil d'administration de Winamp Group SA, conformément aux règles de gouvernance applicables.

5. IDENTITÉ DES MEMBRES DE L'ORGANE LÉGAL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La composition actuelle du conseil d'administration est la suivante :

Noms	Mandat	Fonction opérationnelle au sein du Groupe	Echéance du mandat
Alexandre Saboundjian	Administrateur et président du CA	Administrateur délégué	30/06/2029
Camille Saboundjian	Administrateur	Néant	30/06/2029
Xavier Faure	Administrateur	Néant	30/06/2029

L'administrateur délégué assurant la gestion journalière est Monsieur Alexandre Saboundjian, fondateur et principal actionnaire (directement et/ou indirectement) de la Société.

Il n'existe pas de comité de direction au niveau de Winamp Group SA

6. MONTANT GLOBAL DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET À LA PERSONNE ASSURANT LA GESTION JOURNALIÈRE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Alexandre Saboundjian : n'a pas perçu de rémunération au titre de son mandat d'administrateur. En 2024, la rémunération de l'administrateur délégué telle que ressortant des comptes consolidés s'établit à 351.000 € HT à travers une convention de prestations de services conclue entre la Société et Maxximum Group SA (entité dont Alexandre Saboundjian, dirigeant de Winamp Group SA est également le dirigeant et le principal actionnaire). En 2025, ce montant s'élève à 361.000 € HT ;

Camille Saboundjian : a perçu une rémunération de 10.000 € HT en 2024 et 2025 au titre de son mandat d'administrateur.

Xavier Faure, a perçu une rémunération de 10.000 € HT en 2024 et 2025 au titre de son mandat d'administrateur.

7. CONCERNANT LES PERSONNES VISÉES AU 4°, MENTION DE TOUTE CONDAMNATION VISÉE À L'ARTICLE 20 DE LA LOI DU 25 AVRIL 2014 RELATIVE AU STATUT ET AU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES SOCIÉTÉS DE BOURSE

Néant.

8. DESCRIPTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ENTRE L'ÉMETTEUR ET LES PERSONNES VISÉES AU 3° AU 5°, OU AVEC D'AUTRES PARTIES LIÉES, OU UNE DÉCLARATION NÉGATIVE APPROPRIÉE

À ce jour, les seules conventions existantes entre la Société et les actionnaires visés aux points 3° et/ou 5°, ainsi que les parties liées, sont celles décrites aux points 4° et 6° ci-dessus. Il n'existe, à ce jour, aucune autre situation de conflit d'intérêts potentiel identifiée.

9. IDENTITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes annuels de l'Emetteur font l'objet de vérifications par un commissaire. Le commissaire de l'Emetteur est la société Michel Webber, Reviseur d'Entreprise SRL représentée par Michel Webber au nom d'une SRL ayant son siège à Rue Aux Laines 38, 1000 Bruxelles, Belgique.

B. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1- COMPTES DES DEUX DERNIERS EXERCICES

Les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2023 et 2024 figurent en annexe 2 à la présente Note d'Information.

Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes, dont les rapports correspondants sont inclus dans lesdits comptes consolidés. Les comptes consolidés sont également disponibles sur le site internet de la Société. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025 ne sont pas encore disponibles à la date de la présente Note d'Information, l'exercice comptable 2025 venant tout juste d'être clôturé.

2- DÉCLARATION SUR LE NIVEAU DE FOND DE ROULEMENT

À la date de la présente note d'information, Winamp Group SA considère qu'il existe un risque de liquidité, dans la mesure où son fonds de roulement net ne permet pas, à ce stade, de faire face de manière autonome à l'ensemble de ses obligations financières au cours des douze prochains mois. Cette situation reflète les besoins de financement liés à la poursuite du développement et de la commercialisation du projet Winamp, ainsi qu'au soutien des activités des filiales opérationnelles du Groupe.

La Société a toutefois mis en œuvre, et continue d'examiner, plusieurs mesures destinées à atténuer ce risque et à couvrir ses besoins de trésorerie à court et moyen terme.

En premier lieu, une augmentation de capital par voie de placement privé d'un montant total de 1.500.000 euros a été finalisée en janvier 2026, renforçant immédiatement les fonds propres et la trésorerie du Groupe.

En second lieu, la Société a engagé des opérations d'augmentation de capital par apport en nature de créances, par voie de conversion de dettes existantes détenues par des sociétés liées, notamment : (i) un apport en nature d'une créance d'un montant de 492.515 euros détenue par Maxximum SRL, et (ii) un apport en nature de créances détenues par Maxximum Group SRL, pour un montant total converti

d'environ 450.000 euros. Ces opérations permettent de réduire l'endettement financier du Groupe sans sortie de trésorerie, tout en renforçant sa structure de fonds propres.

Par ailleurs, la Société dispose d'une ligne de financement obligataire convertible mise en place avec Hexagon Capital Fund, pour un montant maximal pouvant atteindre 2.000.000 euros, dont deux tranches de 250.000 euros ont déjà été libérées. Le solde de cette ligne reste mobilisable à la main de la Société sur une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature du contrat de financement intervenue en septembre 2025, offrant une flexibilité supplémentaire pour couvrir d'éventuels besoins futurs de trésorerie.

La Société a également conclu avec l'un de ses principaux créanciers financiers un accord de rééchelonnement de dette, amendé par un avenant signé en janvier 2026, prévoyant notamment le report jusqu'en décembre 2026 d'un montant de 700.000 euros initialement exigible en février 2026. Cet aménagement vise à adapter le calendrier de remboursement de la dette financière de la Société, à lisser son profil de remboursement et à préserver sa trésorerie à court et moyen terme.

Dans ce cadre, la première échéance de remboursement, d'un montant d'environ 5,67 millions d'euros arrivant à maturité fin février 2026, devrait pouvoir être honorée sur la base des conditions actuelles, principalement grâce au versement attendu d'environ 5,2 millions d'euros au 31 janvier 2026 au titre de la garantie de cours prévue contractuellement dans le Share Purchase Agreement conclu le 22 décembre 2022 avec Azerion dans le cadre de la cession du pôle Targetspot, tel qu'amendé en juin 2024 puis en janvier 2025, ainsi que, le cas échéant, par la mobilisation partielle des actions Azerion encore détenues par la Société, représentant plus d'un million de titres valorisés à environ 1,34 million d'euros à la date de la présente note et mobilisables depuis le 1er janvier 2026.

La Société devra en revanche faire face à une échéance de remboursement significative en décembre 2026, pour un montant supérieur à 4 millions d'euros, correspondant au solde de la dette rééchelonnée. À ce stade, la Société étudie activement plusieurs options afin d'anticiper et de couvrir tout ou partie de cette échéance, parmi lesquelles figurent notamment : un rééchelonnement total ou partiel de cette dette, la réalisation de nouvelles opérations sur le capital, la mise en place d'un refinancement, et/ou toute autre solution de financement adaptée à la situation financière et aux perspectives du Groupe. Aucune décision définitive n'a été arrêtée à ce stade.

Parallèlement, les ventes opérationnelles du Groupe devraient s'améliorer progressivement au cours des prochains mois, portées par la montée en puissance de la plateforme Winamp et la consolidation des activités des filiales, contribuant ainsi à une réduction progressive des besoins de trésorerie.

Enfin, la Société se réserve la possibilité de mettre en place, si nécessaire, de nouveaux financements ou d'ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs, tant au niveau de Winamp Group SA qu'au niveau de sa filiale Winamp SA, afin de renforcer sa structure financière et de soutenir la poursuite de son développement.

En conclusion, la direction estime, sur la base de l'ensemble de ces éléments, que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les douze prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus, combinés aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de susciter des doutes importants sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité.

3- DECLARATION SUR LE NIVEAU DES CAPITAUX PROPRES ET DE L'ENDETTEMENT A UNE DATE NE REMONTANT PAS A PLUS DE 90 JOURS – SITUATION AU 30 NOVEMBRE 2025

Sur base d'une situation consolidée au 31 novembre 2025 (non audité)		En K€
Endettement financier net du Groupe		30/11/2025
A	Tresorerie	5
B	Equivalent de trésorerie	-
C	Titres de placement	1.435
D	Liquidité (A+B+C)	1.440
E	Créances financières à court terme	6.555
F	Dettes bancaires à court terme	18
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	5.867
H	Autres dettes financières à court terme	251
I	Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	6.136
J	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1.859
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L	Obligations émises	
M	Autres emprunts à plus d'un an	5.920
N	Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	5.920
O	Endettement financier net (J+N)	4.061

Sur base d'une situation consolidée au 31 novembre 2025 (non audité)		En K€
Capitaux propres et endettement		30/11/2025
Total des dettes courantes:		7.758
Dette courante faisant l'objet de garanties		
Dette courante faisant l'objet de nantissements		68
Dette courante sans garantie ni nantissement		7.690
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)		12.176
Dette non courante faisant l'objet de garanties		
Dette non courante faisant l'objet de nantissements		10.154
Dette non courante sans garantie ni nantissement		2.022
Capitaux propres Groupe		-6.264
Capital social		40.161
Réserve légale		
Autres réserves		-46.425

4- TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE SURVENU DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE AUQUEL ONT TRAIT LES COMPTES ANNUELS VISÉS AU 1° CI-DESSUS, OU DECLARATION NÉGATIVE APPROPRIÉE.

Winamp Group SA identifie les éléments importants suivants survenus depuis la clôture au 31 décembre 2024 :

Prépaiement et ajustement de la garantie Azerion

Winamp Group SA a signé un avenant à l'accord de règlement initial conclu avec Azerion en juin 2024. Cet avenant, signé en janvier 2025, actualise les conditions de l'accord, incluant un prépaiement de 1,35 million d'euros au titre de la garantie maximale, versé le 24 janvier 2025.

La garantie maximale a été ajustée à 6,55 millions d'euros, tandis que les modalités de calcul et l'échéance contractuelle du 31 janvier 2026 demeurent inchangées.

À la date de la présente note, Winamp Group SA détient 1.166.606 actions Azerion, mobilisables depuis le 1er janvier 2026.

Accord de rééchelonnement de dette avec un créancier financier historique

Après la clôture de l'exercice, Winamp Group SA a conclu avec l'un de ses créanciers financiers historiques un accord de rééchelonnement portant sur une dette obligataire non convertible représentant un montant total de 9 millions d'euros hors intérêts.

Cet accord prévoit un calendrier de remboursement rééchelonné, avec une première échéance de 6,37 millions d'euros au 28 février 2026, une seconde échéance de 4,153 millions d'euros au 31 décembre 2026.

Un avenant signé en janvier 2026 prévoit notamment le report de 700.000 euros initialement exigibles en février 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. Ce rééchelonnement permet à la Société d'adapter son profil de remboursement tout en préservant sa liquidité à court et moyen terme.

Dans ce cadre, la première échéance de remboursement, d'un montant d'environ 5,67 millions d'euros arrivant à maturité fin février 2026, devrait pouvoir être honorée sur la base des conditions actuelles grâce au versement attendu de la garantie de cours Azerion au 31 janvier 2026, combiné, le cas échéant, à la mobilisation partielle des instruments financiers détenus par la Société. La Société devra également faire face à une échéance significative en décembre 2026 pour un montant supérieur à 4 millions d'euros. À ce stade, plusieurs options sont à l'étude, incluant notamment un refinancement, un nouvel aménagement de dette, une opération sur le capital ou toute autre solution de financement adaptée. Aucune décision définitive n'a été arrêtée.

Mise en marché de la plateforme Winamp

Depuis le 2 avril 2025, la plateforme développée par Winamp Group SA est officiellement entrée en phase de commercialisation. Cette étape marque la fin de la première grande phase de développement produit et constitue une phase structurante dans la mise en œuvre du modèle économique du Groupe.

Mécanisme de financement structuré avec Maxximum SRL

En 2025, Maxximum SRL, actionnaire principal de la Société, a mis en place un mécanisme de financement structuré visant à soutenir le développement stratégique de Winamp Group SA.

Dans ce cadre, Maxximum SA est autorisée à céder progressivement jusqu'à 1.307.818 actions Winamp Group SA sur le marché. Pour chaque cession, 90 % du produit net est prêté à la Société, les 10 % restants couvrant les frais.

La créance issue de ces prêts est destinée à être convertie en capital au plus tard le 31 décembre 2025 par apport en nature. Le prix de conversion est basé sur le VWAP des actions vendues, diminué de 3 %.

À la date du placement privé et de la proposition d'augmentation de capital par apport en nature de créances de janvier 2026, 751.201 actions avaient déjà été vendues dans ce cadre.

Augmentation de capital de juillet 2025

Le 10 juillet 2025, Winamp Group SA a réalisé une augmentation de capital d'un montant brut de 1.000.000 euros, par émission de 1.666.668 actions nouvelles au prix de 0,60 euro par action.

Chaque action était accompagnée d'un bon de souscription donnant droit à la souscription d'une action nouvelle au prix d'exercice de 0,80 euro.

Financement obligataire convertible – Hexagon Capital Fund

Winamp Group SA a conclu un contrat de financement obligataire avec Hexagon Capital Fund portant sur un montant maximal de 2.000.000 euros.

Les obligations ont une valeur nominale de 1.000 euros, portent un intérêt annuel de 8 % payable mensuellement, et arrivent à échéance vingt-quatre (24) mois après leur émission.

Une première tranche de 250.000 euros a été souscrite en septembre 2025. Le solde peut être mobilisé jusqu'au 30 septembre 2026.

Les obligations peuvent être remboursées de manière anticipée sans pénalité. En cas de défaut, l'investisseur peut convertir la créance en actions sur la base du plus bas des deux montants suivants : VWAP sur trois jours parmi les vingt derniers, diminué de 20 %, VWAP du jour précédent l'exigibilité, diminué de 20 %.

Ce mécanisme constitue un facteur de dilution potentielle.

Opérations financières et capitalistiques – Janvier 2026

En janvier 2026, Winamp Group SA a annoncé une série coordonnée d'opérations financières et capitalistiques.

Placement privé

Le 9 janvier 2026, la Société a réalisé une augmentation de capital par placement privé pour un montant de 1.500.000,04 euros, par émission de 5.892.428 actions nouvelles au prix unitaire de 0,255 euro, correspondant au VWAP des cinq jours précédant le 8 janvier 2026 augmenté d'une prime de 15 %. Le capital social est ainsi passé de 31.109.119,10 euros à 32.609.119,14 euros.

Apports en nature de créances

Une augmentation de capital par apport en nature de créances a été annoncée pour un montant de 949.366,95 euros, au même prix d'émission de 0,255 euro par action.

Cette opération donnera lieu à l'émission de 2.411.048 actions nouvelles, portant le capital à 33.558.486,09 euros.

Warrants

Dans le cadre du rééchelonnement de dette, la Société prévoit l'émission de 1.000.000 warrants, exerçables au prix de 0,288 euro par action. Les warrants sont exerçables pendant cinq ans, par tranches minimales de 200.000.

Nous nous referrons également aux détails des opérations qui sont expliqués dans le communiqué de presse du 15 janvier 2026².

C. Uniquement au cas où l'offreur et l'émetteur sont des personnes différentes : identité de l'offreur

Non Applicable

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

Non Applicable

²

PARTIE III. - INFORMATIONS CONCERNANT L'ADMISSION DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT

1. Nom du MTF sur lequel l'admission des instruments de placement est demandée et éventuels autres marchés sur lesquels les instruments de placement sont déjà admis ;

La Société a demandé l'admission aux négociations sur les marchés Euronext Growth Paris et Euronext Growth Brussels, opérés par Euronext Brussels S.A./N.V., de 5.892.428 actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé réalisé auprès d'investisseurs qualifiés ; et de 2.411.048 actions nouvelles qui seront émises dans le cadre des augmentations de capital par apport en nature de créances, sous réserve de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Soit un total de 8.303.476 actions nouvelles destinées à être admises aux négociations³.

L'admission aux négociations interviendra à compter de leur règlement-livraison effectif.

Les actions de la Société sont déjà admises aux négociations sur les marchés Euronext Growth Paris et Euronext Growth Brussels.

2. Nombre d'instruments de placement admis et nombre total d'instruments de placement émis par l'émetteur ;

La Société a demandé l'admission aux négociations sur les marchés Euronext Growth Paris et Euronext Growth Brussels, opérés par Euronext Brussels S.A./N.V., de 5.892.428 actions nouvelles émises dans le cadre du placement privé réalisé auprès d'investisseurs qualifiés ; et de 2.411.048 actions nouvelles qui seront émises dans le cadre des augmentations de capital par apport en nature de créances, sous réserve de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Soit un total de 8.303.476 actions nouvelles destinées à être admises aux négociations.

L'admission aux négociations interviendra à compter de leur règlement-livraison effectif.

Les actions de la Société sont déjà admises aux négociations sur les marchés Euronext Growth Paris et Euronext Growth Brussels.

3. Eventuelles restrictions à la négociation des instruments de placement

Néant

4. Code ISIN

BE0974334667

³

PARTIE IV. - INFORMATIONS CONCERNANT LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE

A. CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE

1° Nature et catégorie des instruments de placement

8.303.476 actions ordinaires.

2° Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale

Devise : Euro
Dénomination : Winamp Group (code mnémonique : ALWIN)
Valeur nominale : Sans

3° Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement

Non applicable.

4° Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité

Non applicable.

5° Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe

Non applicable.

6° Politique de Dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

7° Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende

Non applicable.

B. UNIQUEMENT AU CAS OÙ UNE GARANTIE EST OCTROYÉE PAR UN TIERS CONCERNANT LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT : DESCRIPTION DU GARANT ET DE LA GARANTIE

Non applicable.

C. LE CAS ÉCHÉANT, INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE IMPOSÉE PAR LE MTF SUR LEQUEL L'ADMISSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EST DEMANDEE

Non applicable.

PARTIE V. - TOUTE AUTRE INFORMATION IMPORTANTE ADRESSÉE ORALEMENT OU PAR ÉCRIT À UN OU PLUSIEURS INVESTISSEURS SÉLECTIONNÉS

Néant.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Personne de contact	M. Olivier Van Gulck
Adresse	Route de Lennik 451, 1070 Brussels, Belgium
Site web	www.llama-group.com
Email	olivier.vangulck@winamp.com
Téléphone	+32 (0) 2 466 31 60

ANNEXE 1 - DÉFINITIONS

Les termes et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document (la Note d'Information) avec une majuscule, ont la signification suivante :

<u>Action(s)</u>	Désigne les actions composant le capital de l'Emetteur.
<u>Emetteur</u>	Winamp Group, une société anonyme ayant établi son siège social en Belgique à Route de Lennik 451, 1070 Brussels et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0473.699.203.
<u>FSMA</u>	Désigne l'Autorité des services et marchés financiers.
<u>Groupe</u>	Désigne l'ensemble composé de la société Winamp Group SA et de l'ensemble de ses filiales composant le périmètre de consolidation
<u>Note d'Information</u>	Désigne la présente note d'information établie par l'Emetteur conformément à (i) la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et (ii) l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses.
<u>Société</u>	Désigne l'émetteur Winamp Group SA

ANNEXE 2 – COMPTES CONSOLIDÉS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

1 - COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024 accompagnés du rapport d'audit figurent ci-après. Ils sont extraits du Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice 2024 publié par la Société et consultable sur le site à l'adresse indiquée en base de page⁴.

Les états financiers consolidés 2024 ont été audités et le rapport du commissaire aux comptes est disponible dans ces états financiers

➤ Compte de résultat consolidé audité

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	4,5	2.303	1.891
Coûts des ventes	4,5	(514)	(822)
Charges de personnel	4,5	(862)	(2.058)
Autres charges administratives et commerciales	4,5	(4.454)	(4.716)
Autres produits opérationnels	4,5	(96)	(176)
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations		(3.623)	(5.881)
Amortissements et dépréciations	5	(1.945)	(2.055)
Résultat opérationnel courant après amortissements et dépréciations		(5.568)	(7.936)
Autres produits		615	7.025
Autres charges		(923)	(9.336)
Résultat opérationnel		(5.876)	(10.247)
Gain sur cession/réévaluation de participation		4.500	-
Charges financières	6	(710)	(469)
Produits financiers	6	23	(16)
Quote-part dans le bénéfice net (perte nette) des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôts		(2.063)	(10.732)
Impôts sur les résultats		(7)	(8)
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(2.070)	(10.740)
Activités abandonnées		-	-
Résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		(2.070)	(10.740)
Attribuable :		-	-
- Aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		-	(21)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(21)
- Aux porteurs des capitaux propres		-	-
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		-	(10.719)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	-
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres		(2.070)	(10.719)

➤ Bilan consolidé audité

⁴ <https://www.llama-group.com/wp-content/uploads/2025/04/llama-group-sa-2024-etats-financiers-consolidés-2024-final.pdf>

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	9	1.839	1.839
Immobilisations incorporelles	10	4.910	5.354
Immobilisations corporelles	11	1.372	1.686
Actifs financiers non-courants	14	7.915	7.854
Total de l'actif non courant		16.036	16.733
Créances commerciales et autres débiteurs	15	646	3.786
Impôts et taxes à recevoir		251	796
Autres actifs courants		27	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	221	229
Total de l'actif courant		1.145	4.840
Total de l'actif		17.181	21.573

PASSIF & CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	17	40.161	40.161
Actions propres		-	-
Composante capitaux propres de la dette convertible	17	76	76
Réserves	17	(41.029)	(38.749)
Participations ne donnant pas le contrôle	17	105	(38)
Total capitaux propres		(687)	1.451
Passifs financiers non-courants	14	11.646	11.769
Provisions non-courantes		-	-
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non-courants		146	370
Total des passifs non-courants		11.792	12.139
Dettes commerciales courantes et autres dettes	21	4.631	6.241
Passifs financiers courants	14	640	381
Provisions courantes	19	173	173
Impôts et taxes d'exploitation à payer		539	925
Autres passifs courants		93	262
Total des passifs courants		6.076	7.983
Total du passif et capitaux propres		17.181	21.573

2 - COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023 accompagnés du rapport d'audit figurent ci-après. Ils sont extraits du Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice 2019 publié par la Société et consultable sur le site : <https://www.llama-group.com/wp-content/uploads/2024/04/llama-group-comptes-annuels-2023-final.pdf>

Les états financiers consolidés 2023 ont été audités et le rapport du commissaire aux comptes est disponible dans ces états financiers

Compte de résultat consolidé audité 2023

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	4,6	1.891	2.112
Coûts des ventes	4,6	(822)	(856)
Charges de personnel	4,6	(2.058)	(2.569)
Autres charges administratives et commerciales	4,6	(4.716)	(6.687)
Autres produits opérationnels	4,6	(176)	1.672
Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations		(5.881)	(6.328)
Amortissements et dépréciations	6	(2.055)	(1.005)
Résultat opérationnel courant après amortissements et dépréciations		(7.936)	(7.333)
Autres produits		-	-
Autres charges		-	-
Résultat opérationnel		(7.936)	(7.333)
Gain sur cession/réévaluation de participation		-	7.517
Charges financières	7	(469)	(1.590)
Produits financiers	7	(16)	137
Autres produits financiers exceptionnels	7	7.025	-
Autres charges financières exceptionnelles	7	(9.336)	-
Quote-part dans le bénéfice net (perte nette) des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôts		(10.732)	(1.269)
Impôts sur les résultats		(8)	-
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(10.740)	(1.269)
Activités abandonnées			
Résultat après impôts de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(5.625)
Résultat de l'exercice		(10.740)	(6.894)
Attribuable :			
- Aux participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(21)	(23)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(97)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(21)	(120)
- Aux porteurs des capitaux propres			
Résultat de l'exercice provenant des activités poursuivies		(10.719)	(1.246)
Résultat de l'exercice provenant des activités abandonnées		-	(5.528)
Résultat net attribuable aux porteurs des capitaux propres		(10.719)	(6.774)

Bilan consolidé audité 2023

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	10	1.839	1.839
Immobilisations incorporelles	11	5.354	5.707
Immobilisations corporelles	12	1.686	1.651
Impôts différés actifs		-	-
Actifs financiers non-courants	15	7.854	21.729
Total de l'actif non courant		16.733	30.926
Créances commerciales et autres débiteurs	16	3.786	4.413
Impôts et taxes à recevoir		796	1.243
Autres actifs courants		30	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	229	403
Total de l'actif courant		4.840	6.075
Total de l'actif		21.573	37.001

PASSIF & CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	18	40.161	37.488
Actions propres		-	(63)
Composante capitaux propres de la dette convertible	18	76	556
Réserves	18	(38.749)	(28.073)
Participations ne donnant pas le contrôle	18	(38)	(18)
Total capitaux propres		1.451	9.890
Passifs financiers non-courants	15	11.769	14.882
Provisions non-courantes		-	-
Impôts différés passifs		0	-
Autres passifs non-courants		370	-
Total des passifs non-courants		12.139	14.882
Dettes commerciales courantes et autres dettes	22	6.241	6.103
Passifs financiers courants	15	381	4.332
Provisions courantes	20	173	110
Impôts et taxes d'exploitation à payer		925	1.379
Autres passifs courants		262	304
Total des passifs courants		7.983	12.228
Total du passif et capitaux propres		21.573	37.001